



CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2024
PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire nomme Laurent TURQUER, Secrétaire de séance.

Monsieur Laurent TURQUER procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Hélène LEFEBVRE a donné pouvoir à Laurent TURQUER,
- Isabelle ALLAIN a donné pouvoir à Dieynaba DIALLO,
- Jean-Luc LIGUORI a donné pouvoir à Xavier FAURRE,
- Claire VISCART a donné pouvoir à Joël BIGOT,
- Thierry CLERADIN a donné pouvoir à Lucien LE COM,
- Nadia AMARZOUK a donné pouvoir à Agnès SCOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Octobre 2024, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques, des commentaires ou ajouts à apporter. Il n'y a aucune intervention. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura un point supplémentaire à l'ordre du jour, le numéro 20, relatif à une aide exceptionnelle.

Monsieur le Maire :

« Pour le point numéro 1, nous allons passer à l'élection d'un nouvel adjoint car notre collègue, Isabelle ALLAIN, est démissionnaire. Elle était chef de projet pour le Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée. A l'issue de l'habilitation de notre territoire, elle est devenue Directrice de l'Entreprise à But d'Emploi « La Marcotte ». Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, nous avons convenu ensemble qu'il était préférable

qu'elle ne soit plus adjointe. Toutefois, elle reste Conseillère Municipale. Elle a démissionné depuis le 1er Décembre et nous devons donc la remplacer ce soir. Je souhaitais la remercier pour tout le travail qu'elle a mené depuis de nombreuses années, cela fait longtemps qu'elle est élue. Elle est l'investigatrice du fait de notre engagement dans cette aventure qu'est le Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD). Aventure qui est loin d'être terminée puisque nous passons à l'étape suivante de ce projet. Je rappelle que nous avons signé 27 contrats à Durée Indéterminée, soit 27 personnes qui ont retrouvé un emploi fixe. Ils étaient en dehors du monde du travail depuis 3 ou 4 ans. C'est donc un choix politique partagé par toute mon équipe municipale qui est une véritable réussite. Nous pouvons être fiers aujourd'hui de nous être inscrits dans ce projet. Lors de la signature des 27 CDI, j'ai pu voir les étoiles dans les yeux des personnes qui signaient leurs contrats. Nous avons alors su que nous ne nous étions pas trompés d'orientation et que nous avions fait le bon choix. Je tenais à remercier Isabelle pour être l'investigatrice de cette expérimentation, d'avoir pris beaucoup de temps pour me convaincre, n'étant pas au départ la personne la plus convaincue sur ce projet, toujours méfiant des expérimentations. Merci à Isabelle, même si elle n'est pas là ce soir.

Aujourd'hui nous devons donc la remplacer, faire un vote avec une urne et des papiers qui nous ont été distribués. Il y a deux papiers pour les personnes ayant un pouvoir. Je n'ai qu'une seule candidate aujourd'hui qui est Marilyn ANDRIEU. Je suis heureux qu'elle ait accepté ma proposition. Marylin était jusque-là Conseillère Municipale Déléguée en lien avec l'Adaptabilité et les Commissions de Sécurité. Aujourd'hui elle gardera ces missions auxquelles s'ajouteront tout ce qui est lié au Développement Economique et Commercial. Marylin est une personne ayant travaillé pour la ville avec des responsabilités de Directrice. C'est une personne que je connais bien, que j'apprécie et je suis heureux qu'elle ait accepté ma proposition pour être Adjointe. Nous allons procéder aux votes mais je n'ai pas de doute.

Pour ce vote je dois désigner deux assesseurs, le plus jeune et le moins jeune. Il s'agira de Madame Dieynaba DIALLO et de Monsieur Lucien LE COM. Le secrétaire sera Monsieur Laurent TURQUER. »

Le Conseil Municipal passe au vote.

La délibération relative à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire suite à démission est adoptée à l'unanimité (29 voix pour) et M. ANDRIEU est élue Adjointe au Maire (29 votes pour).

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

I - BUDGET - FINANCES - FISCALITE - INTERCOMMUNALITE - EMPRUNTS

2- Budget de la Ville - Engagement du quart des dépenses d'investissement pour 2025

Laurent TURQUER :

« Il s'agit de l'engagement du quart des dépenses de l'investissement pour l'exercice 2025. Comme d'habitude nous procédons à ce vote, il s'agit pour l'année 2024 du chapitre 20 concernant les immobilisations incorporelles 165 700€, le chapitre 204 subventions d'équipement versées 225 725€, chapitre 21 3 108 222.35€ et chapitre 23

les immobilisations en cours 1 563 500€. Il s'agit là des montants de l'exercice 2024. Le quart inscrit qui nous est proposé pour 2025 est de 41 425€ pour le chapitre 20, 56 431.25€ pour le chapitre 204, 777 055.59€ pour le chapitre 21 et de 390 875€ pour le chapitre 23.

Il s'agit d'une délibération annuelle visant à éviter un blocage des dépenses, ceci dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au budget de la Ville - Engagement du quart des dépenses d'investissement pour 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

3- Acompte sur la subvention au CCAS de Petit-Couronne pour l'année 2025.

Laurent TURQUER :

« Il s'agit du même principe que précédemment mais au bénéfice du CCAS afin qu'il puisse continuer de fonctionner. La subvention 2025 proposée est de 220 00€. Le versement sera fait en une seule fois, courant Janvier 2025, de manière à équilibrer le compte du CCAS qui devra être en permanence positif. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'acompte sur la subvention au CCAS de Petit-Couronne pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

4- Groupement de commandes marché Prestation de service blanchisserie.

Laurent TURQUER :

« Il s'agit de mettre en place un groupement qui a pour objet la conclusion d'un marché de service de blanchisserie à destination de l'ensemble de la collectivité de Petit-Couronne et de son CCAS. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Groupement de commandes marché Prestation de service blanchisserie est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

5- Marché à procédure adaptée- Réhabilitation et extension du Gymnase Jean Boudehen - Travaux supplémentaires Avenant N°3 au lot N°9.

Laurent TURQUER :

« Il s'agit de travaux supplémentaires, c'est l'avenant N°3 au Lot 9. Il y a des travaux en moins-value, d'autres en plus-value. En moins-value le montant est de 5 152,16€ HT. La plus-value est de 13 748,18€ HT. Nous devons faire voter cette délibération car le montant de l'avenant dépasse les 5%. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au marché à procédure adaptée- Réhabilitation et extension du Gymnase Jean Boudehen - Travaux supplémentaires Avenant N°3 au lot N°9 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire ajoute l'information suivante :

« Pour information, nous espérons que le gymnase Jean Boudehen pourra ouvrir fin Février. Il y aura une inauguration qui sera faite plus tard, avant les grandes vacances. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

6- Règles d'application du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Laurent TURQUER :

« Pour rappel il y avait eu une délibération le 17 Octobre 2024, validant la mise en place du quotient familial de la CAF et la fixation des tarifs.

Des compléments doivent être ajoutés à cette délibération :

- le recours au quotient CAF est applicable pour les familles utilisant les services et habitant la collectivité ou ayant un enfant inscrit en classe ULIS,
- que pour les usagers non-allocataires, les familles d'accueil, les familles primo arrivantes et tout autre cas nécessitant un calcul de quotient, il sera fait selon les critères de la CAF,
- que les professionnels et les enseignants ne sont pas concernés par le quotient familial,
- que les extérieurs seront facturés sur la base de la tranche 10.

Les classes de neige sont également ajoutées ainsi que ce que nous appelons « autres CCAS » pour les cas nécessitant un calcul de quotient pas nos services, une périodicité semestrielle est proposée afin de maintenir une équité avec les familles soumises au quotient de la CAF. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative aux règles d'application du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

7- Délégation de Service Public pour l'exploitation de la piscine de l'Archipel- Rapport annuel des activités pour l'année 2023

Laurent TURQUER :

« Un rapport a été dressé. L'Archipel a comptabilisé 94 861 passages, tout public confondu, ce qui représente une croissance de 24.3% sur l'année, par rapport à l'année précédente. Il y a malheureusement eu une fermeture de l'équipement ludique du « pentagliss » et de nombreuses non-conformités de la qualité de l'eau. Ce qui a engendré des fermetures ponctuelles du bassin ludique. Malgré cela le nombre de passages a donc augmenté de 24.3%. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la délégation de Service Public pour l'exploitation de la piscine de l'Archipel-Rapport annuel des activités pour l'année 2023 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire précise :

« Malgré cette augmentation, nous ne sommes pas encore dans la cible qui était prévue au départ. Mais il faut rappeler l'arrivée du COVID au moment de l'ouverture de la structure et que l'augmentation se fait tout de même progressivement. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

8- Exploitation de la piscine municipale « L'Archipel » de la ville de Petit-Couronne - Approbation du principe de recours à une Délégation de Service Public.

Laurent TURQUER :

« Pour l'exploitation du site, il y a un marché jusqu'au 14 Avril 2026.

Afin de préparer les choses correctement, nous avons plusieurs autres nécessités. Il a fallu faire un choix, qui a été élu par les syndicats (un pour et une abstention). Il s'agit de reprendre ce qui se faisait précédemment. Les avantages : comme c'est l'exploitant qui va avoir la délégation, il aura l'exploitation aux risques et périls du délégataire, un savoir faire du secteur privé, une productivité suivie, une responsabilité juridique, technique et financière de l'exploitation supportée par le titulaire et non pas par la ville. Voilà les grandes lignes de ce futur contrat, qui comme dit précédemment, qui sera pris à compter du 15 Avril 2026. Les services et les élus ont bien anticipé pour avoir un contrat et une offre fiables. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'exploitation de la piscine municipale « L'Archipel » de la ville de Petit-Couronne - Approbation du principe de recours à une Délégation de Service Public est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

9- Débat sur le rapport d'observations définitives de la Métropole Rouen Normandie par la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Laurent TURQUER :

« Nous avons eu le rapport d'observations définitives de la Métropole sur les exercices 2019 à 2022 par la CRC. La délibération proposée est de prendre acte du débat et non pas de prendre une décision ou de procéder à un vote. Nous avons tout le détail, un rapport complet qui est consultable en ligne. »

Monsieur le Maire :

« En effet, les Élus l'ont reçu le lien et ont pu le consulter, y compris consulter les synthèses. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au débat sur le rapport d'observations définitives de la Métropole Rouen Normandie par la Chambre régionale des Comptes est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

10- Budget Ville - Mandat de gestion avec la Société Quevilly Habitat - Admission et non-valeurs - Créances antérieures.

Laurent TURQUER :

« Quevilly Habitat nous a proposé ce que nous appelons une mise en non-valeur. Une recette que nous ne pouvons pas encaisser. La dette d'un locataire a été recouverte mais la somme s'est agrandie. La personne a été mise en demeure. Plusieurs relances ont été faites. Cette personne est actuellement à la rue après avoir été évacué du logement. Sans domicile fixe et au RSA sa dette est irrécouvrable à ce jour. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Budget Ville - Mandat de gestion avec la Société Quevilly Habitat - Admission et non-valeurs - Créances antérieures est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

II - RESSOURCES HUMAINES

11- Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement de la filière Police Municipale.

Monsieur Le Maire :

« Il s'agit d'un décret du 26 Juin 2024 qui instaure une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement de la filière Police Municipale en remplacement d'une Indemnité Spéciale de Fonction et de l'IAT qui seront abrogés à compter du 1^{er} Janvier 2025. Cette ISFE est divisée en deux parts : une part fixe versée mensuellement et une part variable qui est déterminée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Donc les critères d'attribution sont calqués sur ceux du CIA exceptionnel en lien avec le RIFSEEP actuellement en vigueur pour les autres filières au sein de la Collectivité. Il est précisé que l'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail.

Dans les décrets établissant le régime indemnitaire en vigueur jusqu'à présent seront abrogés au 1^{er} Janvier 2025.

Il était donc essentiel que les collectivités délibèrent avant cette date pour mettre en place l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE). »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement de la filière Police Municipale est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

12- Attribution d'un véhicule de fonction - Renouvellement de l'octroi pour l'année 2025.

Monsieur Le Maire :

« Il s'agit d'un renouvellement de l'octroi d'un véhicule de fonction pour l'année 2025. Considérant que les responsabilités incombant à l'emploi de Directeur Général des Services sont de nature à permettre l'attribution d'un véhicule de fonction pour son usage professionnel et ses déplacements privés, il est proposé de continuer à en faire bénéficier Madame Karine GEST en sa qualité de DGS de la Collectivité de Petit-Couronne, compter du 1^{er} Janvier 2025. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'attribution d'un véhicule de fonction - Renouvellement de l'octroi pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

III- CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT DURABLE / RISQUES MAJEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès SCOT

13- Structuration et formalisation des engagements COP21 - Convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie : autorisation de signature.

Agnès SCOT :

« La prochaine délibération vous propose une convention à établir avec la Métropole Rouen afin de renforcer les engagements que nous avons pris pour la COP21 souscrits en 2018 à l'occasion de l'adhésion à l'accord de Rouen pour le climat. Cela avait été fait avec les 71 communes à l'époque.

En 2021 la métropole a proposé de renouveler ses engagements et a mis en place une expérimentation avec cinq communes dans le but d'aller un peu plus loin dans ses engagements. Face au succès de cette expérimentation, il est proposé d'élargir à 17 autres communes, dont la ville de Petit-Couronne, car nous avons des caractéristiques particulières. En effet, nous avons établi une convention PACTE et nous ne disposons pas actuellement d'une démarche dans le cadre de l'initiative nationale Climat-Air-Énergie.

L'idée pour nous, serait d'aller un peu plus loin dans nos engagements, sur des thématiques tel que l'habitat, la mobilité durable, la gestion de la réduction des déchets, la sobriété et les énergies renouvelables, le plein emploi, la nature en participant à l'élaboration du SCOT-AEC et l'apaisement et la sécurité de la ville.

Il vous est proposé de souscrire à cette convention. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la structuration et formalisation des engagements COP21 - Convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie : autorisation de signature est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

14- Acte d'engagement pour l'accompagnement par Energies Métropole pour les projets photovoltaïques : autorisation de signature.

Agnès SCOT :

« Cette délibération est en lien direct avec la précédente puisque nous proposons de souscrire à un dispositif porté par la SPL ALTERN, qui propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent de développer les énergies renouvelables et notamment les projets photovoltaïques sur la ville. L'accompagnement de cette Société Publique Locale, donc ALTERN, intervient à toutes les phases de la mise en place de ce développement du photovoltaïque : de l'identification des objectifs, à la sélection des bâtiments, la faisabilité, la réalisation de la mise en place des panneaux photovoltaïques, le développement mais aussi la conception, la réalisation et également dans la gestion de l'exploitation. En intégrant ce dispositif, de la Métropole, la ville s'engage dans un objectif écologique de mise en place d'énergie renouvelable sur ses bâtiments, les travaux ne devant pas augmenter les émissions à effet de serre. Nous devons également fournir toutes les informations et documents nécessaires, notamment les données relatives aux consommations énergétiques et tenir informé l'économe de flux de l'évolution des projets. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'acte d'engagement pour l'accompagnement par Energies Métropole pour les projets photovoltaïques : autorisation de signature est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

15-Validation des pénalités pour les travaux sans autorisation en urbanisme.

Agnès SCOT :

« Il s'agit maintenant de valider la proposition de mettre en place des pénalités qui seraient attribuées aux personnes mettant en place des travaux sans avoir d'autorisation. Cela est mis en place suite au constat de nombreux travaux effectués sans autorisation, avec une difficulté malgré nos relances par courriers, d'obtenir des engagements de la part des habitants. Cette procédure serait mise en place dès Janvier 2025 proposant des pénalités qui varieront selon le niveau d'importance de la gêne occasionnée et de l'importance des infractions. Se sont des pénalités journalières qui augmenteront au fur et à mesure du temps. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la validation des pénalités pour les travaux sans autorisation en urbanisme est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

16- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

A- Demande de prorogation.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marilyn Andrieu.

Marilyn ANDRIEU :

« Il vous est proposé une délibération concernant une demande de prorogation pour la mise en place de l'adaptation de nos bâtiments aux personnes en difficulté. Nous en avons l'autorisation jusqu'à cette année. N'ayant pas pu réaliser la totalité des travaux qui nous étaient demandés, nous avons demandé une prorogation. Celle-ci a été acceptée pour une durée supplémentaire de 36 mois, ce qui porte la date d'expiration au 25 Septembre 2027. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la Demande de prorogation est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

B- Approbation du rapport annuel 2024/Commission Communale d'Accessibilité

Marilyn ANDRIEU :

« Vous avez le compte rendu de la commission accessibilité qui s'est réuni au mois de Novembre 2024 afin de faire le point sur notre situation actuelle et sur le devenir de la programmation des prochains travaux de mise en accessibilité. C'est un document d'information. Vous avez le détail des projets réalisés cette année. En sachant que nous avons une part administrative assez lourde, qui s'est bien régularisée avec le recrutement d'un collègue en charge de cette mission. Cela nous a permis d'obtenir à la fois la prorogation et d'accélérer la mise en place des différents lieux et bâtiments en accessibilité.

Vous avez la liste des travaux ayant déjà été réalisés, tel que : le cimetière, le local billard, le gymnase Boudehen en cours de rénovation.

Vous avez ensuite les perspectives sur 2025 et plus, avec l'organisation des mises en œuvre, les préconisations, les demandes d'autorisations de travaux qui vont en Préfecture et la réalisation de ces travaux qui s'étaleront jusqu'en 2027. Vous avez la liste des bâtiments qui vont être vus en 2025 à savoir sur le groupe scolaire Maupassant, sur le groupe scolaire Flaubert, la Grange, le Tourelles, le Sillon. Ainsi que les perspectives à voir et les points à débattre comme le stade Ragot. »

Monsieur le Maire :

« Merci Marilyn, nous avons encore beaucoup de travail sur ce sujet notamment en termes de volume d'heures et de finances. Il s'agit de quelque chose de très lourd pour toutes les communes. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'approbation du rapport annuel 2024/Commission Communale d'Accessibilité est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

17- Avis du Conseil Municipal sur le projet de PPRI de la ZIP de Rouen.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lucien LE COM.

Lucien LE COM :

« L'avis du Conseil Municipal est requis concernant le Projet de Plan Particulier d'Intervention sur la Zone Industrielle portuaire de Petit-Couronne et haut delà.

Je rappelle simplement que ce plan est une partie du Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Un dispositif qui vise à organiser et coordonner les moyens humains et matériels nécessaires pour répondre efficacement aux situations de crise. Nous disons souvent dans notre jargon que c'est le Préfet qui prend la main lorsqu'un problème de cette nature se produit. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est une composante spécifique du dispositif ORSEC. Il concerne des risques industriels ou technologiques majeurs et élaboré sous l'autorité du Préfet. Il assure la cohérence des autres dispositifs tels que les Plans Communaux de Sauvegarde, les Plans d'Opération Interne des entreprises et le Plan Familial de Mise en Sûreté.

Le document est actuellement en révision et sera soumis à la consultation du public à partir du 3 Février 2025. Le Préfet l'a adopté, il sera consultable mais on nous demande notre avis au préalable. Je vous passe les détails, vous avez une note assez circonstanciée. Le périmètre géographique d'application de ce PPI concerne 32 communes situées autour des sites industriels de la ZIP de Rouen, dont Petit-Couronne. Cela concerne un certain nombre d'entreprises qui sont à Petit-Couronne : DRPC, BUTAGAZ, certains silos de BZ service et d'autres silos de SIMAREX. Ce plan est une mise à jour d'un plan déjà adopté en 2016. Pour ce qui nous concerne, il y a très peu de modifications. Je vous propose d'adopter la proposition de plan telle qu'elle est arrivée en Mairie. »

Monsieur le Maire :

« Merci Lucien, il s'agit d'un sujet très compliqué. Je suis juste surpris que nous n'ayons pas LAT Nytrogène, ils sont à Grand-Quevilly c'est cela ? »

Monsieur LE COM :

« Ils sont à Grand-Quevilly en effet, donc cela ne nous concerne pas. Cela m'a également étonné aussi mais j'ai procédé à la vérification. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le projet de PPRI de la ZIP de Rouen est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

IV - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier FAURRE.

18 - Tarifs de la salle de convivialité Boudehen.

Xavier FAURRE :

« Le premier point concerne les tarifs de la future salle de convivialité du gymnase Boudehen. En 2025, lorsque l'équipement va ouvrir, il y aura désormais une salle de convivialité qui pourra servir pour différentes réunions, formations ou réunions associatives. Elle sera mise à disposition gratuitement pour les associations si elles répondent aux critères habituels des mises à dispositions des salles communales. Pour

les usages non associatifs, ou qui ne sont pas prévu dans les mises à dispositions gratuites, il a été défini une tarification de 100€ pour une demi-journée et de 160€ pour une journée. Il s'agit donc d'adopter cette tarification aujourd'hui. »

Monsieur le Maire :

« Merci Xavier, juste pour information, cette salle de convivialité est faite dans le prolongement de la salle Boudehen, elle sera inaugurée sous le nom d'une jeune athlète qui a accepté que nous utilisions son nom. Il s'agit d'Alexandra Saint-Pierre, une jeune femme de 24/25 ans, pongiste handicapée championne du monde et ayant remporté de nombreux titres. Aux derniers jeux olympiques de Paris elle a été battue en quart de finale. C'est une personne ayant un palmarès très intéressant, qui est de la région Nord-Picardie et qui a longtemps séjourné à Bois Guillaume. Nous n'avons pas encore défini la date d'inauguration du gymnase Jean Boudehen mais nous inaugurerons en même temps cette salle de convivialité au nom donc, d'Alexandra Saint-Pierre ».

Intervention de Hervé GOUJON :

« Alexandra Saint-Pierre habite toujours Bois Guillaume, c'est sa mère qui vit à Amiens. Elle vit à Bois Guillaume ou elle a trouvé un club dans lequel elle peut s'entraîner. Elle est également membre du CRJS ou nous lui mettons à disposition nos équipements sportifs, pour faire de la musculation et notre équipement médical. »

Monsieur le Maire :

« Merci Hervé pour ces précisions. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative aux tarifs de la salle de convivialité Boudehen est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

19- Budget Ville : Subventions aux projets spécifiques des écoles et du Collège Pasteur - Années 2024/2025

Xavier FAURRE :

« Pour chacune des écoles, les enseignants ont adopté un programme de sorties culturelles ou sportives. Pour le collège Pasteur, il s'agit d'un projet en lien avec le devoir de mémoire. Pour les écoles maternelles, il s'agit de projets qui peuvent être des sorties mais aussi des interventions en direct sur les écoles avec des artistes divers, les enfants étant plus petits. Je ne vous fais pas toute la liste car elle est assez longue. L'idée étant que sur l'ensemble des écoles, cela représentera 15 038,31€. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au budget Ville : Subventions aux projets spécifiques des écoles et du Collège Pasteur - Années 2024/2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

20- Budget Ville : Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française pour les habitants de Mayotte-Les Mahorais.

Monsieur le Maire :

« Nous arrivons au point supplémentaire mentionné tout à l'heure, c'est une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française pour les habitants de Mayotte, les Mahorais.

Je me suis renseigné afin d'illustrer cette délibération. Mayotte est une île située à 8000 Km d'ici, dans l'océan Indien, dans le Nord-Ouest de Madagascar. C'est un département et une région française depuis 1841 et il y a actuellement 320 000 habitants. Cette île fait 372 km², ce qui représente 30 fois Petit-Couronne. Il faut savoir qu'avant cette catastrophe liée au cyclone, Mayotte c'était 85 % de personnes qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté, avec un taux de chômage de 37 %.

Voilà, en préambule de cette note.

Nous sommes effectivement tristes pour les habitants de cette région du monde, d'autant qu'il est très compliqué de dresser la liste des victimes. Puisque, si j'ai bien compris, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas déclarés comme habitants de l'île. L'Archipel des Comores étant proche, il y a beaucoup de circulation vers Mayotte.

Le Conseil Municipal propose de donner une subvention exceptionnelle de 1 000€ à la Croix-Rouge de manière à faire un geste vis-à-vis de Mayotte. Pour être complètement transparent, j'ai des collègues du Conseil Municipal qui m'avaient interpellé pour donner plus. Effectivement, on peut toujours donner plus, mais nous donnons en fonction de nos moyens. J'ai rappelé que la Métropole, lundi soir, avait voté une subvention exceptionnelle de 15 000€, la Métropole représentant nos 71 communes. Il s'agit d'un département français et l'État doit assumer ses responsabilités. Les villes font un geste en fonction de leurs possibilités, je vous propose donc de voter une subvention exceptionnelle de 1 000€. »

Intervention de Michel CANTAIS :

« Oui nous proposons effectivement de remettre 1€ par habitant, comme subvention. Ce qui représentait à peu près 8 915€. »

Monsieur le Maire :

« Cela aurait effectivement représenté 8 915€, j'ai le nombre en tête car le dernier chiffre de l'INSEE est arrivé et nous sommes 8 915 habitants à Petit-Couronne. Ma réponse sur cette proposition a été de dire que la Métropole a déjà donné 15 000€ »

Monsieur Michel CANTAIS :

« Mais nous ignorions cela. »

Monsieur le Maire :

« Tout à fait, raison pour laquelle je suis transparent, il n'y a donc pas d'ambiguïté ». »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au budget Ville : Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française pour les habitants de Mayotte-Les Mahorais est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Intervention de Monsieur Hervé GOUJON :

« En effet, je suis intervenu dès lundi auprès de Monsieur le Maire, en lui demandant si une subvention exceptionnelle serait votée. Je le remercie de m'avoir répondu très rapidement. Moi je peux vous dire que je suis en contact avec deux élus au Sport de Mayotte. Ils ont tout perdu notamment leurs maisons. Ils sont en vie et disent que s'est déjà une belle chose. Quand nous voyons Mamoudzou et ses bidonvilles, il n'y a plus rien là-bas. Si vous voyez les photos à la télé, ce n'est plus que de la terre sableuse rouge. Il y a deux ans, un concours avait été organisé par la Fédération Française de Football qui offrait un mini stade multi sport. C'est un élu de l'Aisne qui a gagné, faisant cadeau de ce mini stade à un élu de Mayotte. Ce dernier a donc été construit il y a un an. Aujourd'hui il n'existe plus. Je voudrais aussi vous dire que j'ai eu des nouvelles de la fille de notre ancien collègue, Yves LEDOUX. Médecin à Mamoudzou. Elle va bien, heureusement. Mais elle n'a plus d'appartement, vivant au dernier étage son toit s'est envolé. Elle loge donc avec son mari et sa petite fille chez des voisins au premier étage. L'ami d'un collègue a eu de la chance : les vacances scolaires à Mayotte ayant déjà commencé et son avion ayant été avancé d'une journée, elle est partie jeudi sur l'île de la Réunion pour avoir un vol pour la France. Hors vendredi matin son propriétaire l'a appelé lui disant qu'il n'y avait plus de maison ni de voiture. Elle se dit qu'elle est en vie mais elle est très inquiète car Mayotte a 100 000 ressortissants des Comores, qui sont sans papiers. Comme dit précédemment, le bilan va être terrible. D'autant que les Comoriens sont musulmans, ils ont été enterrés comme le veut le culte musulman 24 heures après que leurs corps ont été retrouvés. Il a des charniers qui ont été retrouvés, des fausses communes qui ont été ouvertes. Donc Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir répondu rapidement à ma sollicitation. »

Monsieur le Maire :

« Merci Hervé pour toutes ces précisions et informations. Pour terminer je vais vous parler des délégations de missions complémentaires au Maire ».

V - INFORMATIONS

Délégation de missions complémentaires au Maire.

Monsieur le Maire :

« Les délégations complémentaires au Maire concernent, d'une part, les concessions cimetière. Six concessions cimetière depuis le dernier conseil de 1 732€. Le marché en procédure adapté pour le transport aller/retour des élèves de cours moyens de la ville de Petit-Couronne pour les séjours de classes de neige, le titulaire étant les cars Adrien pour un montant TTC de 47 916€. C'est un marché signé pour 2 ans.

Ensuite nous avons la réhabilitation et extension de la salle de sport Jean Boudehen, que Laurent TURQUER a évoqué tout à l'heure. Là il s'agit des plus et moins-value. Nous avons le Lot 1 gros œuvre pour une plus-value de 0.85%. Nous avons le Lot 5 Menuiserie pour une plus-value de 4.94%, le Lot Peinture 7 pour une plus-value de 2711€, une moins-value de 7.77% pour lasure sur ouvrage de menuiserie, revêtement de sol. Ensuite le Lot 11 VRD pour une plus-value de 4.25%.

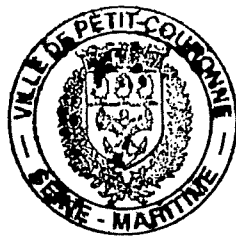
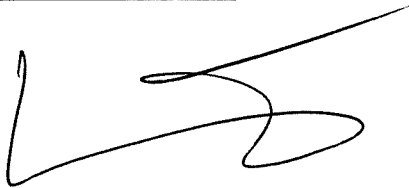
Nous avons la restauration du sol et de la voûte de l'Église Saint Aubin, le lot charpente, titulaire Bâtisseurs d'AOTEFOIS pour une plus-value de 3.53%. Alors tout à l'heure j'ai évoqué l'ouverture probable, souhaitée, espérée de Boudehen pour la fin Février. Pour l'Église Saint Aubin, ouverture probable, souhaitée et espérée pour

Pâques. Il y a toujours des rebondissements, le dernier étant qu'au niveau du carrelage, il y a eu des découvertes d'ossements et lors de découverte d'ossements la DRAC s'en empare et estime si le chantier doit être ou non arrêté et si oui pour combien de temps. A priori on devrait s'en tirer pas mal, en espérant que le délai de Pâques sera tenu. »

La séance est clôturée à 19 H 15.

Le Secrétaire de Séance,

Laurent TURQUER



Le Maire,

Joël BIGOT

